



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 9 mars 2026, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

| | |
|----------------------------|------------|
| Madame Annie Chevalier | poste no 1 |
| Madame Lucie Guérin | poste no 2 |
| Madame Danièle Tremblay | poste no 3 |
| Monsieur Guy Gauthier | poste no 4 |
| Monsieur Benoit Desjardins | poste no 5 |
| Monsieur Jacques Gagnon | poste no 6 |

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2026-03-046**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Benoît Desjardins d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2026-03-047**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Guérin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026
4. Information aux citoyens
- 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**
- 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois de février 2026
- 5.2. Adoption de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations
- 5.3. Vente d'un terrain à la Maison des Jeunes La Sensass Ion de



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

L'Ascension

- 5.4. Offre de services juridiques - PFD Avocats
- 5.5. Mandat à PFD Avocats pour prise en paiement
- 5.6. Avis de motion du règlement 2026- 569 - Code d'éthique et de déontologie des élues.es municipaux
- 5.7. Présentation et dépôt du projet de règlement 2026-569 - Code d'éthique et de déontologie des élues.es municipaux
- 6. Période de questions**
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Bilan des activités du service incendie et des premiers répondants
 - 7.2 Embauche de madame Alexanne Cousineau-Gamache à titre de pompière à temps partiel
 - 7.3 Embauche de monsieur Jean Major à titre de pompier à temps partiel
- 8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu**
 - 8.1 Permission de voirie et entente d'entretien
 - 8.2 Confirmer l'embauche de Monsieur Jonathan Kraft, chauffeur journalier 1
 - 8.3 Confirmer l'embauche de Monsieur Pascal Paquin, journalier aux travaux publics
 - 8.4 Autoriser la réparation de la transmission de la rétrocaveuse John Deere
 - 8.5 Autoriser la réparation de la transmission de la niveleuse Volvo
 - 8.6 Autoriser la réparation de la conduite avant de la niveleuse Volvo
 - 8.7 Autoriser la signature de contrat de services aux membres utilisateurs de Tricentris, la Coop de solidarité pour l'année 2026
- 9. Urbanisme, environnement et patrimoine**
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 2026-567 modifiant le règlement numéro 2000-348 relatif au zonage
 - 9.2 Adoption du règlement numéro 2026-568 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes
 - 9.3 Appui et participation au projet « Sommet des Laurentides »
 - 9.4 Octroi d'un mandat à l'OBV RPNS pour une campagne sur l'économie d'eau potable
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

10.1 Nomination d'un.e représentant.e au Réseau Biblio des Laurentides

11. **Correspondance**
12. **Période de questions**
13. **Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3 **RÉSOLUTION 2026-03-048**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 FÉVRIER 2026

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Jacques Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5.1 **RÉSOLUTION 2026-03-049**
APPROBATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE
FÉVRIER 2026

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de février 2026, au montant de 321 144.13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.2 **RÉSOLUTION 2026-03-050**
ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET
D'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de cette politique a été faite suite à une recommandation de l'auditeur de la Municipalité, la firme Amyot, Gélinas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Gauthier et résolu d'adopter la politique de capitalisations et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

5.3

**RÉSOLUTION 2026-03-051
VENTE D'UN TERRAIN À LA MAISON DES JEUNES LA SENSASS
ION DE L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT le besoin de la Maison des Jeunes La Sensass Ion de L'Ascension d'obtenir une maison leur appartenant;

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté de vendre un terrain situé à l'angle des rues Des Pins et de la Montagne à la Maison des Jeunes La Sensass Ion par résolution en date du 10 mars 2025 (2025-03-036);

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la Maison des Jeunes ont accepté la proposition de la municipalité pour l'acquisition de ce terrain, lot numéro 6 176 189, matricule 0257661792 au prix de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande que la construction de la Maison des Jeunes soit amorcée dans un délai de 3 ans après signature de la vente;

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes s'engage à ne pas vendre le terrain à des fins de spéculation;

CONSIDÉRANT que si les administrateurs de la Maison des jeunes veulent vendre éventuellement le terrain avant le projet de construction, la municipalité pourra racheter le terrain au même prix qu'elle l'aura payé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Desjardins et résolu d'autoriser madame Céline Chicoine, directrice générale ainsi que monsieur Jacques Allard, maire à procéder à la transaction devant le notaire de l'acheteur pour la vente du terrain, lot numéro 6 176 189, matricule 0257 66 1792 au prix de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.4

**RÉSOLUTION 2026-03-052
OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – PRÉVOST FORTIN D'AOUST,
AVOCATS**

Il est proposé par Jacques Gagnon et résolu de renouveler le mandat avec la firme Prévost Fortin D'Aoust pour les services juridiques pour l'année 2026, au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.5

**RÉSOLUTION 2026-03-053
OCTROI D'UN MANDAT À PFD AVOCATS POUR PRISE EN
PAIEMENT**



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

CONSIDÉRANT les nombreuses tentatives de rejoindre la succession du propriétaire des terrains matriculés 6 176 403 et 6 175 634 pour recouvrir les taxes impayées et ce, depuis l'année 2020;

CONSIDÉRANT le fait que le représentant de la succession du propriétaire des matricules ci-haut mentionnés habite aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait hautement bénéficier de l'acquisition des terrains portant les matricules 6 176 403 et 6 175 634, en rive de la Rivière-Rouge, pour l'aménagement de lieux d'arrêts pour les utilisateurs de la rivière et pour d'autres projets potentiels;

CONSIDÉRANT que ces démarches sont longues et demandent une expertise particulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu de mandater PFD Avocats pour la prise en paiement des matricules 6 176 403 et 6 175 634 moyennant des honoraires et déboursés d'environ 7 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-569

Avis de motion est donné par Lucie Guérin qu'il-elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2026-569 soit le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux.

**5.7 RÉOLUTION 2026-03-054
PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2026-569 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Gagnon et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2026-569 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

**7.1 BILAN DES SORTIES POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS ET LE
SERVICE DES INCENDIES**

Point d'information :



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

Il y a eu 4 interventions pour le service des premiers répondants et 3 interventions pour le service des incendies pour la période du 1^{er} au 28 février 2026.

7.2

RÉSOLUTION 2026-03-055
EMBAUCHE DE MADAME ALEXANNE COUSINEAU-GAMACHE, À
TITRE DE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par Jacques Gagnon et résolu d'embaucher madame Alexanne Cousineau-Gamache, à titre de pompière à temps partiel, à compter du 9 mars 2026 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'ASSUJETIR cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'APPLIQUER la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.3

RÉSOLUTION 2026-03-056
EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN MAJOR, À TITRE DE POMPIER
À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par Guy Gauthier et résolu d'embaucher monsieur Jean Major, à titre de pompier à temps partiel, à compter du 9 mars 2026 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'ASSUJETIR cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'APPLIQUER la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1

RÉSOLUTION 2026-03-057
PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ci-après nommé « Ministère »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Desjardins et résolu que la Municipalité de L'Ascension demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise monsieur Pierre Dumontier, directeur des travaux publics ou madame Céline Chicoine, directrice générale, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000,00\$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes conclues.

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2026-03-058
CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN
KRAFT, CHAUFFEUR-JOURNALIER 1**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de Monsieur Jonathan Kraft, à titre de chauffeur-journalier 1, une période de probation de six (6) mois était prévue (résolution 2025-09-150);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que Monsieur Jonathan Kraft satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Gauthier et résolu de confirmer le poste de Monsieur Jonathan Kraft, à titre de chauffeur-journalier 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2026-03-059
CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR PASCAL
PAQUIN, JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de Monsieur Pascal Paquin, à titre de journalier aux travaux publics, une période de probation de six (6) mois était prévue (résolution 2025-09-166);



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que Monsieur Pascal Paquin satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Desjardins et résolu de confirmer le poste de Monsieur Pascal Paquin, à titre de journalier aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8. 4

RÉSOLUTION 2026-03-060

AUTORISER LA RÉPARATION DE LA TRANSMISSION DE LA RÉTROCAVEUSE JOHN DEERE

CONSIDÉRANT que la transmission de la rétrocaveuse John Deere a besoin d'être remplacée;

CONSIDÉRANT les besoins pour le service des travaux publics d'avoir une rétrocaveuse au rendement optimal avant les travaux d'été de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'un comité conseil privilégie la réparation à l'achat d'un équipement neuf, réparation qui pourra être amortie sur plusieurs exercices financiers;

CONSIDÉRANT l'offre de Mécanique Pro G.R. Inc. d'acquérir une transmission neuve au montant de 30 453,09 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de Mécanique Pro G.R. Inc. pour l'achat d'une transmission neuve au montant de 30 453,09 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8. 5

RÉSOLUTION 2026-03-061

AUTORISER LA RÉPARATION DE LA TRANSMISSION DE LA NIVELEUSE VOLVO

CONSIDÉRANT que la transmission de la niveleuse Volvo a besoin d'être réparée;

CONSIDÉRANT les besoins pour le service des travaux publics d'avoir une niveleuse fonctionnelle;

CONSIDÉRANT qu'un comité conseil privilégie la réparation à l'achat d'un équipement neuf, réparation qui pourra être amortie sur plusieurs exercices financiers;

CONSIDÉRANT l'offre de Mécanique Pro G.R. Inc d'acquérir une transmission reconditionnée au montant de 21 906,25 \$ incluant le service de réparation sur nos lieux;



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Desjardins et résolu d'accepter l'offre de Mécanique Pro G.R. Inc. pour l'achat d'une transmission reconditionnée au montant de 21 906,25 \$ incluant le service de réparation, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8. 6

**RÉSOLUTION 2026-03-062
AUTORISER LA RÉPARATION DE LA CONDUITE AVANT DE LA NIVELEUSE VOLVO**

CONSIDÉRANT que la niveleuse Volvo a besoin que la conduite avant soit réparée;

CONSIDÉRANT que la niveleuse Volvo est nécessaire pour l'entretien des chemins lors du dégel;

CONSIDÉRANT qu'un comité conseil privilégie la réparation à l'achat d'un équipement neuf, réparation qui pourra être amortie sur plusieurs exercices financiers;

CONSIDÉRANT l'offre de Mécanique Pro G.R. Inc., de remplacer la conduite avant reconditionnée neuve avec tous les cylindres ainsi que le service sur nos lieux au montant de 20 356,25\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de Mécanique Pro G.R. Inc., pour l'achat et le remplacement de la conduite avant de la niveleuse Volvo au montant de 20 365,25 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8. 7

**RÉSOLUTION 2026-03-063
AUTORISER LA SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICES AUX MEMBRES UTILISATEURS DE TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ, POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour but d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et service d'utilité professionnelle aux membres utilisateurs dans le domaine de la récupération, de la transformation et de la sensibilisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre utilisateur de Tricentris;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du contrat de service par Tricentris;

CONSIDÉRANT que la présente entente est en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026;



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité privilégiera pour cette année parmi les services offerts par la Coop, la location d'une station de recyclage pour une journée (date à confirmer) au montant de 185,40\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Gauthier et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service de membre utilisateur avec Tricentris, la coop de solidarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1 RÉSOLUTION 2026-03-064

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2026-567 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-348 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu d'adopter le règlement numéro 2026-567 modifiant le règlement numéro 2000-348 relatif au zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.2 RÉSOLUTION 2026-03-065

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2026-568 RELATIF AUX RESTRICTIONS À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS OU CERTIFICATS EN RAISON DE CERTAINES CONTRAINTES

Il est proposé par Benoît Desjardins et résolu d'adopter le règlement numéro 2026-568 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

P

9.3 RÉSOLUTION 2026-03-066

APPUI ET PARTICIPATION AU PROJET « SOMMET DES LAURENTIDES »

CONSIDÉRANT que les Laurentides font face à des défis environnementaux majeurs, notamment la crise climatique et la pression sur les milieux naturels qui nécessitent une action collective et coordonnée;

CONSIDÉRANT que plusieurs initiatives municipales et citoyennes en matière de transitions socioécologiques sont actuellement menées de façon fragmentée sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que certaines mesures environnementales n'ont de poids véritables que si l'ensemble des municipalités de la région avancent ensemble;

CONSIDÉRANT que le « Sommet des Laurentides » constitue une démarche régionale inédite portée directement par les élu.e.s municipaux, visant à accélérer la transition écologique dans les 76 municipalités et 8 MRC des Laurentides;



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

CONSIDÉRANT que cette démarche s'articule autour de quatre chantiers thématiques prioritaires : les écosystèmes naturels et la biodiversité, la mobilité durable et active, l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la tenue de deux grands sommets régionaux (en 2026 et 2027) ainsi que des événements sous-régionaux de suivi pour transformer les engagements en actions concrètes;

CONSIDÉRANT que la participation de la Municipalité de L'Ascension à cette démarche collective permettra d'amplifier l'impact de ses propres actions environnementales et de bénéficier de l'expertise et du soutien régional;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC travaillent à la révision du schéma d'aménagement et à l'intégration des nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC travaillent également à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans climat;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC se sont dotées de Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) en cours de mise en œuvre et que seule une collaboration régionale peut réellement tenir compte du caractère sans frontière des milieux hydriques;

CONSIDÉRANT que les MRC se sont dotées de Plans de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le CPERL s'est dotée d'une table de mobilité durable et que seule une collaboration territoriale permettra la mise en œuvre fructueuse des mesures de cette table;

CONSIDÉRANT que la cohérence de ces planifications nécessite une gestion intégrée, durable et résiliente à l'échelle régionale, favorisant le développement de projets structurants et porteurs ainsi que le partage des expériences et connaissances entre les MRC afin de mettre en œuvre des pratiques éprouvées et concertées;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à faire des Laurentides un modèle inspirant pour l'ensemble du Québec en matière de transition socioécologique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Guérin et résolu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension appuie officiellement le « Sommet des Laurentides » et s'engage à participer activement à cette démarche régionale de transition écologique;

QUE la Municipalité de L'Ascension s'engage à participer aux sommets prévus en 2026 et 2027 ainsi qu'aux événements sous-régionaux de suivi;



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

QUE la municipalité autorise monsieur Jacques Allard, maire et madame Céline Chicoine, directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour assurer la participation de la municipalité à cette démarche régionale;

QUE la municipalité contribue financièrement à hauteur de 250\$ au projet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme porteur, Éco-corridors laurentiens (info@ecocorridorslaurentiens.org).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.4

**RÉSOLUTION 2026-03-067
OCTROI D'UN MANDAT À L'OBV RPNS POUR UNE CAMAPGNE DE
SENSIBILISATION SUR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la qualité remarquable de l'eau potable à L'Ascension et la gratuité de sa distribution;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la consommation par personne de la quantité d'eau potable à L'Ascension;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver nos installations d'eau potable qu'une consommation plus grande peut affecter;

CONSIDÉRANT la ressource précieuse qu'est l'eau et que les réchauffements climatiques nous montrent bien qu'elle n'est pas intarissable;

CONSIDÉRANT qu'il est important de développer des comportements responsables face à l'utilisation de notre eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Gagnon et résolu

QUE le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension octroie un mandat à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour le développement d'une campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable au montant de 2 905\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.1

**RÉSOLUTION 2026-03-068
NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU RÉSEAU BIBLIO
DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Benoit Desjardins et résolu de nommer madame Annie Chevalier, conseillère #1 et membre du comité Loisir, culture et communication, à titre de représentante municipale à l'organisme Réseau Biblio des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 9 mars 2026

11 CORRESPONDANCE

13 février 2026 de Joel Lightbound, député en réponse à la demande de maintien des tarifs réduits de Postes Canada pour le Réseau BIBLIO (projet de Loi C-15)
Réponse :
« Les bibliothèques continueront de bénéficier de tarifs postaux réduits pour l'envoi de leurs documents »

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 RÉSOLUTION 2026-03-069

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Annie Chevalier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire